

FONDS D'AIDE AUX ENTREPRISES 2017-2018

1. OBJECTIF DU FONDS

Le fonds vise à stimuler l'entrepreneuriat auprès de la population de Mirabel en l'aidant à créer de nouvelles entreprises et en les soutenant dans leurs projets d'expansion en leur offrant un support technique et financier. Il vise également à favoriser la relève au sein d'entreprises existantes.

2. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible, un projet doit répondre à l'un ou l'autre des axes prioritaires d'intervention entérinés par le conseil de la Ville de Mirabel.

- Les secteurs d'activité admissibles sont décrits dans le présent document ;
- vous êtes propriétaire d'une entreprise en opération et avez un projet d'expansion ;
- si l'entreprise est déjà en opération elle doit l'être **depuis moins d'un an** ;
- vous disposez d'une mise de fonds personnelle d'au moins 20% des coûts admissibles de votre projet en argent neuf et/ou en transfert d'actif représentant au moins 20% des coûts admissibles ;
- votre projet démontre la possibilité de créer au moins un (1) emploi en 2 ans et/ou de maintenir des emplois dans la région ;
- votre projet vise des objectifs s'inscrivant à l'intérieur des orientations de la Politique de soutien aux entreprises de la ville de Mirabel ;
- vous êtes prêts à vous engager pour la durée de la convention d'aide de deux (2) ans, à maintenir les activités de l'entreprise sur le territoire de la Ville de Mirabel.

Candidats admissibles

- être âgé d'au moins 18 ans et être citoyen canadien ou immigrant reçu et résident permanent du Québec ;
- posséder une expérience ou une formation pertinente au projet présenté ;
- s'engager à travailler à temps plein dans l'entreprise ;
- être un actionnaire de l'entreprise.

Projets et dépenses admissibles

VOLET CONCRÉTISATION DE PROJETS D'ENTREPRISE

- Réalisation d'une étude préparatoire à la création d'une entreprise pourvu qu'il s'agisse d'un projet et d'un candidat considérés admissibles ;
- la réalisation de cette étude doit être faite par un consultant expert en la matière avec l'obligation de présenter deux (2) soumissions.

Dépenses admissibles

- Honoraires professionnels, frais d'expertise et autres frais encourus (excluant les taxes) par l'entrepreneur pour les services de consultants ou spécialistes requis pour réaliser les études.
- Les dépenses d'acquisition de titres de propriété de l'entreprise visée (actions votantes ou parts) de même que les frais de services professionnels directement liés à la transaction d'acquisition.

Montant de l'aide

La contribution maximale peut atteindre deux mille dollars (2 000\$);

Ne sont pas admissibles les honoraires et frais de service de consultants d'une entreprise dans laquelle l'entrepreneur possède une participation.

VOLET CRÉATION ET EXPANSION D'UNE ENTREPRISE

Création d'une entreprise à but lucratif légalement constituée par l'entrepreneur et dûment immatriculée ou incorporée.

Dépenses admissibles

- Les dépenses en capital telles que terrain, bâtisse, équipement, machinerie, matériel roulant, frais d'incorporation et toute autre dépense de même nature sur présentation des pièces justificatives.
- L'acquisition de technologies et étude de faisabilité (savoir-faire, brevet, licence ou accord de fabrication), de logiciels ou progiciels et toute autre dépense de même nature.
- Les besoins de fonds de roulement, se rapportant strictement aux opérations de l'entreprise, calculés pour la première année d'opération. (Au plus 50 % de la subvention)

Montant de l'aide

- l'aide financière sous forme de subvention peut atteindre la somme maximale de cinq mille dollars (5 000\$) versée en deux (2) versements, soit un premier versement, équivalent à 75% du montant de l'aide financière à la signature de l'entente et un deuxième versement, équivalent à 25% de l'aide financière, un (1) an après le premier versement.

VOLET RELÈVE ET/OU TRANSMISSION D'ENTREPRISE

Acquisition d'une participation significative d'au moins 25% de la valeur d'une entreprise existante située sur le territoire de la ville de Mirabel.

- sont admissibles, les courtiers (immobilier, assurance...) et toute profession liée à un ordre professionnel (médecin, dentiste, optométriste, avocat, notaire, etc).
- sont exclues, les entreprises qui bénéficient d'une aide financière du Fonds de la Relève agricole.

Dépenses admissibles

- Honoraires professionnels, frais d'expertise et autres frais encourus (excluant les taxes) par l'entrepreneur pour les services de consultants ou spécialistes requis pour réaliser les études.
- Les dépenses d'acquisition de titres de propriété de l'entreprise visée (actions votantes ou parts) de même que les frais de services professionnels directement liés à la transaction d'acquisition.

Montant de l'aide

L'aide financière sous forme de subvention peut atteindre la somme maximale de cinq mille dollars (5 000\$), versée en deux (2) versements, soit un premier versement, équivalent à 75% du montant de l'aide financière à la signature de l'entente et un deuxième versement équivalent à 25% de l'aide financière, un (1) an après le premier versement.

Pour tous les projets admissibles :

- le nombre de promoteurs pouvant recevoir une subvention est limité à deux par projet (les couples mariés ou en union libre seront considérés comme étant un unique promoteur) ;
- les projets doivent correspondre aux secteurs d'activités économiques priorisés par la municipalité et identifiés à l'intérieur du document ***Priorités d'intervention en développement économique – plan d'action 2017-2018 de la ville de Mirabel.***
- nonobstant les critères énoncés précédemment, le Comité d'investissement de la ville de Mirabel se réserve le droit d'évaluer un projet en fonction de son portrait global et de son potentiel ;
- les aides financières combinées provenant des gouvernements provincial et fédéral et de la ville de Mirabel ne peuvent excéder 50% des dépenses admissibles.

3. NATURE DE L'AIDE

- l'aide financière, déterminée par le Comité d'investissement de la ville de Mirabel, prend la forme d'une contribution sous forme de subvention en conformité avec le protocole d'entente signé entre la ville de Mirabel et l'entrepreneur. Le protocole définit les conditions de versement de l'aide financière et les obligations des parties ;
- les dépenses affectées à la réalisation d'un projet, mais effectuées avant la date de la réception de la demande officielle d'aide par le Service de Mirabel économique ne sont pas admissibles. Les engagements contractuels récents précédant le dépôt de la demande pourraient être considérés s'ils sont directement reliés à l'entreprise ;
- l'aide financière consentie est conditionnelle à la disponibilité budgétaire consacrée à ce fonds.

4. SUIVIS OBLIGATOIRES

- fournir au représentant de Mirabel économique, les états financiers annuels de l'Entreprise ou tout autre document sur la gestion de l'Entreprise demandé par ce celui-ci ;
- participer à des rencontres de suivi avec le représentant de Mirabel économique.

5. RÈGLES DE GOUVERNANCE / COMITÉ D'INVESTISSEMENT

Le service de Mirabel économique soumet les demandes d'aide financière à un Comité d'investissement indépendant qui analysera les dossiers de financement soumis par les conseillers ou agents responsables du développement des entreprises de Mirabel économique. Ceux-ci sont responsables de la sélection et de l'analyse des dossiers en vertu des paramètres du Fonds et transmettrons le tout audit Comité pour fins de recommandation. (Réf. article 6 de la Politique de soutien aux entreprises 2017- 2018.)

6. RAPPEL DE LA SUBVENTION

La ville de Mirabel a le droit de rappeler une partie de la subvention lorsqu'elle constate que le rendement de l'entreprise est nettement insuffisant ou que le promoteur démontre de la mauvaise volonté et ne fait pas les efforts nécessaires au succès de l'entreprise. La subvention sera rappelée entre autres :

- si l'entreprise cesse ses opérations;
- si l'entreprise n'est plus localisée sur le territoire de la ville de Mirabel;
- si le candidat contrevient à toutes autres obligations consignées dans la convention signée avec la ville de Mirabel et qui le lie pour une période de deux (2) ans.

7. PROCÉDURE

- compléter la fiche d'inscription pour la demande d'aide financière **au plus tard douze (12) mois** après l'enregistrement de l'entreprise au Registraire des entreprises au Québec ;

- rencontrer un conseiller du Service de Mirabel économique et fournir tout renseignement ou document requis ;
- verser un montant de 100 \$ (cent dollars) à titre de frais d'ouverture et d'étude de dossier, non remboursable et exigé lors du dépôt de la demande d'aide financière ;
- compléter un plan d'affaires et des prévisions financières pour les deux premières années d'opération qui démontrent que l'entreprise à être créée présente de bonnes possibilités de viabilité et de rentabilité ;
- financer le projet avec une mise de fonds en argent neuf d'un montant au moins égal à l'aide demandée ;
- réaliser son projet dans tous secteurs d'activité économique en croissance déterminés par la ville de Mirabel.

Le promoteur devra faire la preuve du caractère exceptionnel et innovateur de son projet advenant le cas où l'entreprise à être créée se situe dans un secteur d'activité jugé à très haute concurrence.

8. INFORMATION

Pour information : **Service de Mirabel économique**
17690, rue du Val-d'Espoir, bureau 125
C.P. 1140
Mirabel (Québec) J7J 1A1
Tél. : 450 475-2110
info@mirabeleconomique.ca

FORMULAIRE DE DEMANDE

1. Identification de l'entreprise

<input type="text"/>	Nom de l'entreprise :	<input type="text"/>	Fondée :	<input type="text"/>
<input type="text"/>	Adresse d'exploitation :			
<input type="text"/>	Téléphone :	<input type="text"/>	Courriel :	<input type="text"/>
<input type="text"/>	Site internet :			
<input type="text"/>	Forme juridique :	<input type="text"/>	Date de constitution :	<input type="text"/>
<input type="text"/>	Début des opérations :	<input type="text"/>	Fin de l'année financière (mois) :	<input type="text"/>

2. Identification des promoteurs (coordonnées personnelles)

<input type="checkbox"/>	1	Nom :	<input type="text"/>	Prénom :	<input type="text"/>
<input type="text"/>	Adresse :				
<input type="text"/>	Téléphone :		<input type="text"/>	Courriel :	
<input type="text"/>	Citoyenneté :		<input type="text"/>	Date de naissance :	
<input type="text"/>	Niveau de scolarité :		<input type="text"/>	Domaine d'études :	
<input type="text"/>	% d'action avec droit de vote :				
(s'il y a lieu)					
<input type="checkbox"/>	2	Nom :	<input type="text"/>	Prénom :	<input type="text"/>
<input type="text"/>	Adresse :				
<input type="text"/>	Téléphone :		<input type="text"/>	Courriel :	
<input type="text"/>	Citoyenneté :		<input type="text"/>	Date de naissance :	
<input type="text"/>	Niveau de scolarité :		<input type="text"/>	Domaine d'études :	
<input type="text"/>	% d'action avec droit de vote :				

3. Description de l'entreprise

4. Structure de coût et de financement

Coût \$		Financement \$	
Terrain & Bâtiment	\$	Mise de fonds	\$
Bâtiment	\$	Love Money	\$
Équipement	\$		\$
Matériel roulant	\$	FONDS AIDE AUX ENTREPRISES	\$
Amélioration locative	\$	FCAMC-FUTURPRENEUR	\$
Équipement de bureau	\$	FLS - FLI	\$
Fonds de roulement	\$	DESJARDINS (JEUNE)	\$
Autres	\$	FEMMESSOR	\$
	\$	AUTRES	\$
Coût total	\$	FINANCEMENT TOTAL	\$

5. Détails sur les créances de l'entreprise

Institution :		Type de prêt :	
Montant autorisé :	\$	Taux :	Solde : \$
Échéance :		Versement :	\$
Institution :		Type de prêt :	
Montant autorisé :	\$	Taux :	Solde : \$
Échéance :		Versement :	\$
Institution :		Type de prêt :	
Montant autorisé :	\$	Taux :	Solde : \$
Échéance :		Versement :	\$

6. Valeur nette du / des promoteur (s)

NOM	ACTIF	PASSIF	VALEUR NETTE
	\$	\$	\$
	\$	\$	\$
	\$	\$	\$
	\$	\$	\$

7. Détails sur les résultats d'exploitation						
FIN DE L'EXERCICE	VENTE	BÉNÉFICES NETS	FONDS GÉNÉRÉS	FONDS DE ROULEMENT	EMPRUNT COURANT	VALEUR NETTE
\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$

8. Institution financière :

9. Emplois : ____		Créés	Maintenus
	Temps plein :		
	Temps partiel :		
	Occasionnel :		
	Sous-traitance :		
	Taux horaire :		

10. Autres informations pertinentes

Responsable

date

LISTE DES DOCUMENTS À INCLURE

Cocher si requis	Documents obligatoires	
	Documents initiaux	
	Registraire des entreprises	<input type="checkbox"/>
	Preuve d'identité (permis de conduire)	<input type="checkbox"/>
	Contrats / documentation	
	Extrait de résolution du conseil d'administration	<input type="checkbox"/>
	Permis et certificat en lien avec le domaine d'activité (ex MAPAQ – RBQ)	<input type="checkbox"/>
	Certificat d'autorisation de la Ville de Mirabel	<input type="checkbox"/>
	Assurance-vie	<input type="checkbox"/>
	Assurance-biens	<input type="checkbox"/>
	Assurance responsabilité	<input type="checkbox"/>
	Convention d'actionnaires	<input type="checkbox"/>
	Inscription au mentorat de la cellule de Mirabel	<input type="checkbox"/>
	Preuve de mise de fonds (argent et / ou transfert d'actifs et love money)	<input type="checkbox"/>
	Preuve de financement (institutions financières, etc.)	<input type="checkbox"/>
	Bail de location	<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/>

Section réservée à Mirabel économique	
Contrôle de conformité	
Vérification de la conformité des documents	<input type="checkbox"/>

Dossier complété par :

 Mirabel économique

 date

GRILLE D'ÉVALUATION DES PROJETS (À COMPLÉTER PAR LE CONSEILLER)

1. Identification de l'entreprise :	
Nom de l'entreprise (organisme) :	
Montant de l'aide demandée :	Date :

	Conditions d'acceptation	Oui	Non	Commentaires
1	Projet réalisé à l'intérieur du territoire de la ville de Mirabel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
2	Mise de fonds financière des promoteurs de 20% des dépenses admissibles du projet	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3	Cumul des aides gouvernementales : Maximum de 50% des dépenses admissibles.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
4	Engagement du promoteur à fournir les rapports financiers et de gestion demandés par Mirabel économique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
5	Demande déposée dans un délai maximal de 12 mois après l'enregistrement de l'entreprise (REQ)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
6	Le promoteur est actionnaire de l'entreprise à 50% des parts	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
7	Financer le projet avec une mise de fonds en argent neuf d'un montant au moins égal à l'aide demandée;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
8	La contribution financière porte sur l'un des trois volets inscrits à la politique du Fonds d'aide aux entreprises	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
9	Certificat d'autorisation et/ou permis de la ville de Mirabel lorsque requis.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

1 = Nul / Non	6 = Bon
2 = Médiocre	7 = Supérieur à la moyenne
3 = Insatisfaisant	8 = Très satisfaisant
4 = Légèrement satisfaisant	9 = Excellent
5 = Satisfaisant	10 = Remarquable / Oui

	Élément évalué	Grille d'évaluation										Commentaires	
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
1	Projet correspondant aux secteurs d'activités autorisés												
2	Projet conduisant à la consolidation d'emplois existants ou à la création de nouveaux emplois permanents												
3	Projet présentant un potentiel intéressant de développement de marché												
4	Projet présentant des perspectives de rentabilité économique raisonnable												
5	Promoteur possédant des connaissances et des aptitudes pertinentes au projet												
6	Expérience du client liée à la gestion d'entreprise												